



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI**

**N° Spécial**

**24 Septembre 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DIRECCTE du 24 septembre 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI</b>	<b>Page</b>
DIRECCTE UT92 N°2020-313	22.09.2020	Arrêté portant modification de l'agrément numéro SAP802575670 détenu par la SARL O0 PARIS 16.	3



PRÉFET DES HAUTS DE SEINE

**Arrêté DIRECCTE-UT92 n° 2020 – 313 du 22 septembre 2020 portant modification de l'agrément numéro SAP802575670 détenu par la SARL O2 PARIS 16**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),  
Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,  
Vu le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,  
Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,  
Vu l'article D7231-1 du code du travail,  
Vu l'arrêté du 1er octobre 2018, fixant le cahier des charges relatif à l'agrément prévu au R.7232-6 du code du travail,  
Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,  
Vu l'arrêté préfectoral PCI n° 2020-89 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (DIRECCTE),  
Vu l'arrêté n°2020-48 du 8 septembre 2020 portant délégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT à Madame Claudine SANFAUTE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE et subdélégation de signature à Madame Pascale BLONDY, responsable du département Economie et Territoires de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE,
- Vu l'arrêté n° 2019-268 du 04 juillet 2019 accordant l'agrément SAP802575670 à la SARL O2 PARIS 16 pour l'exercice en mode prestataire d'activités de garde et d'accompagnement d'enfants de moins de trois ans ou de moins de dix-huit ans en situation de handicap,
- Vu la demande de modification d'agrément de la SARL O2 PARIS 16, en date du 23 juin 2020, pour l'exercice sur le département des Hauts-de-Seine et de Paris d'activités de garde et d'accompagnement d'enfants de moins de trois ans ou de moins de dix huit ans en situation de handicap en mode mandataire,  
Vu les demandes d'avis des Présidents des Conseils Départementaux des Hauts-de-Seine et de Paris,  
Vu la demande d'avis de l'unité départementale de la DIRECCTE de Paris,

**Sur proposition de la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE,**

**ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

L'article 3 de l'arrêté n°2019-268 du 04 juillet 2019 attribuant à la SARL O2 PARIS 16 l'agrément SAP802575670 est modifié comme suit :

La SARL O2 PARIS 16 sise 43 rue d'Aguesseau-92100 BOULOGNE BILLAN COURT est agréée sur les départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la fourniture des services suivants :

#### **En mode prestataire et mandataire :**

- **Garde d'enfants de moins de trois ans et de moins de dix-huit ans en situation de handicap à domicile**
- **Accompagnement d'enfants de moins de trois ans et de moins de dix-huit ans en situation de handicap dans leurs déplacements en dehors de leur domicile,**

Prestations relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

### **ARTICLE 2**


Toutes les autres dispositions de l'arrêté n°2019-268 du 04 juillet 2019 demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas contraire au présent arrêté.

### **ARTICLE 3**

La directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine de la DIRECCTE, est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de L'Etat.

Fait à Nanterre, le 22 septembre 2020

**Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du département  
Economie et Territoires**



**Pascale BLONDY**

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>